

Public, privé : 40 ans c'est déjà trop ! Le 15 juin 2010 Grève Interprofessionnelle Manifestation nationale à Paris

Eric Woerth l'a confirmé le 28 mai, le gouvernement veut « l'augmentation de la durée d'activité » dans le public et le privé :

- par « l'augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein »
- par « l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite » : « le nouvel âge légal n'est pas fixé : 62, 63, 61 ans, nous verrons tout cela » (Eric Woerth sur RTL le 28 mai)

La loi Fillon de 2003 a déjà augmenté la durée de cotisation d'un trimestre par an : 40 ans en 2008, 40,5 ans en 2010, 41 ans en 2012...43, 44, 45 ans de cotisations, cela entraînerait une baisse de plus d'un tiers du montant des pensions !

- ▶ **Non à tout nouvel allongement de la durée de cotisation !**
- ▶ **Les 60 ans doivent rester l'âge légal pour une retraite à taux plein !**
- ▶ **40 ans c'est déjà trop !**

Le gouvernement, relayé par les médias, veut nous faire croire que des concessions seraient accordées aux fonctionnaires.

C'est faux !

Le 25 mai, Georges Tron, secrétaire d'Etat, a confirmé à l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIERE que le gouvernement veut « poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé ». C'est l'engagement n°13 du document d'orientation du gouvernement publié le 16 mai.

Parmi les « règles de retraites spécifiques » qui, selon le gouvernement, « ne sauraient être considérées comme intangibles » ou qui « ne seraient plus adaptées », le document de travail remis aux fédérations de fonctionnaires cite notamment :

- ▶ **La règle des 6 derniers mois pour calculer la pension.** Le passage à 50% de la moyenne des 25 dernières années ferait perdre aux fonctionnaires en moyenne 1/3 de leur pension !
- ▶ **Le taux de cotisation salariale.** Pour les fonctionnaires il est de 7,85 % du traitement brut contre 10,65 % pour le salarié du secteur privé au moins. L'alignement signifierait une perte de 2,8% de salaire au minimum !
- ▶ **La bonification des professeurs d'enseignement technique théorique ou pratique,** qui valide 3 à 5 ans d'activités professionnelles effectuées dans le privé. Sa suppression entraînerait une baisse de 12,5% de la pension !

Un professeur des écoles pourrait perdre 758 € par mois, un agrégé 1110 €, une infirmière 615 € !

60€ en moins par mois pour un jeune certifié ou PE !

Un PLP retraité pourrait perdre 310 € par mois

► La règle de la majoration de pension de 10 % pour les trois premiers enfants, puis de 5 % par enfant supplémentaire, pour les fonctionnaires. Dans le privé, elle est plafonnée à 10 %, quel que soit le nombre d'enfants. Une fonctionnaire, mère de 4 enfants, risque de perdre 5% de sa pension !

118 € en moins pour un technicienne de laboratoire ou de recherche, mère de 4 enfants !

Dans la ligne de mire du gouvernement il y a aussi :

- Le départ anticipé au bout de 15 ans de service des parents de 3 enfants.
- La règle des pensions de réversion (en cas de veuvage). Le non plafonnement serait trop généreux pour les fonctionnaires !
- Le minimum garanti de pension. *Il est au maximum de 1065 € aujourd'hui, qu'en serait-il demain ?*

► Intolérable ! Le Code des Pensions de la Fonction Publique et toutes les garanties qui y sont attachées doivent être maintenus !

FORCE OUVRIERE

appelle les salariés et leurs organisations syndicales

**À LA GRÈVE
INTERPROFESSIONNELLE
ET À LA MANIFESTATION
À PARIS le 15 JUIN**

**RDV à 11h30
place de la République**

ON PEUT ET ON DOIT

- Préserver le droit à la retraite à 60 ans
- Bloquer tout allongement de la durée de cotisation
- Maintenir le système solidaire de la répartition
- Maintenir le code des pensions
- Revaloriser les pensions

Pour le gouvernement la « réforme » des retraites est la mère de toutes les réformes.

La bloquer, c'est pouvoir arrêter toutes les autres !